



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L' AISNE

Laon, le 12 juin 2015

Communiqué de presse

Présentation des structures d'accueil collectif de mineurs ayant reçu le label « Charte de qualité »

En présence de Mme Jeanne Vo Huu Lê, directrice départementale de la cohésion sociale
Lundi 15 juin 2015 – 16h30 – Salle Erignac

Un point presse se tiendra le lundi 15 juin à 16 h 30 en préfecture (salle Erignac) afin de présenter les structures ayant reçu le label « Charte de qualité » des accueils collectifs de mineurs (ACM), lors de la dernière commission qui s'est tenue à la direction départementale de la cohésion sociale de l'Aisne

La commission de labellisation s'est déroulée le mercredi 13 mai 2015, en présence de différents partenaires à savoir la direction départementale de la cohésion sociale (DDCS), le conseil départemental, la caisse d'allocations familiales (CAF) de l'Aisne et la mutualité sociale agricole (MSA) de Picardie.

Sur 125 structures ayant répondu à l'appel à projets, 101 ont obtenu le label. Pour mémoire en 1998, elles n'étaient que 24 structures d'accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) à adhérer à la Charte de qualité.

La Charte de qualité des ACM est un dispositif partenarial qui a pour objectif de veiller à maintenir et améliorer la qualité des prestations offertes dans les centres de loisirs du département de l'Aisne. Décrocher ce label représente non seulement un gage de qualité d'accueil de la structure mais il lui permet également d'obtenir une bonification de la participation financière du conseil départemental de l'Aisne, de la Caf de l'Aisne et de la MSA de Picardie à leur fonctionnement.

Mise en place en 1998 et reposant sur un principe d'adhésion volontaire des accueils collectifs de mineurs, cette charte concerne aujourd'hui 95 % des structures. Revue cette année, elle se concentre désormais sur des axes permettant de répondre aux besoins des familles et des jeunes.

Dans l'appel à projets lancé à tous les gestionnaires de structures de loisirs sans hébergement (extrascolaire, accueil de jeunes), il leur a été demandé de mettre l'accent sur les points suivants :

- Accueil des pré-ados et adolescents,
- Accueil des enfants en situation de handicap,
- Soutien aux démarches de formations qualifiantes des encadrants,
- Implication des familles,
- Actions favorisant le développement durable.

Contact presse :

Service départemental de la communication interministérielle

Tél : 03 23 21 82 15 – 06 07 98 05 83 – 06 85 47 34 69 - Courriel : pref-communication@aisne.gouv.fr

<https://www.facebook.com/prefetdelaisne> - <http://www.aisne.gouv.fr> - Twitter : @Prefet_02